

Programme d'intégration

Animation estivale 2026



Le programme d'intégration vise la participation des jeunes ayant des besoins particuliers aux activités de l'animation estivale (camp de jour dans les parcs, au Centre communautaire d'Arthabaska et au Club Ados) de la Ville de Victoriaville.

Dans la philosophie d'une municipalité inclusive, l'intégration doit être une expérience positive pour l'ensemble des jeunes qui participe à l'activité. À cet égard, la Ville de Victoriaville et les parents (ou tuteurs) ont une responsabilité partagée pour convenir des accommodements nécessaires pour favoriser l'intégration optimale des jeunes.



Pour bénéficier du programme d'intégration, les jeunes ayant des besoins particuliers doivent avoir l'intérêt et la capacité à participer à la majorité des activités régulières du groupe avec le soutien d'un accompagnateur. Les jeunes nécessitant une programmation majoritairement parallèle à la programmation régulière ne présentent pas le profil nécessaire pour une expérience d'intégration positive pour tous. Également, les jeunes qui se désorganisent plusieurs fois par jour, mettant en danger leur sécurité ou celle des autres, seront référés à un service répondant davantage à leurs besoins en matière d'expertise, d'encadrement et d'aménagements physiques adéquats.

Processus d'intégration

Le parent ou le tuteur doit déposer une demande de service à la Ville de Victoriaville via le Portail parental de [l'application web métáPRISME](#) et par le biais du formulaire prévu à cet effet.

Le comité d'évaluation des besoins, composé d'une répondante de la Ville de Victoriaville, du responsable du programme d'intégration à la Corporation récréative de Victoriaville et de 5 partenaires du milieu communautaire ayant une expertise auprès de différents profils de clientèles, analyse les besoins et le niveau de soutien requis par les jeunes afin qu'ils puissent participer activement aux activités des services estivaux. Pour ce faire, le comité utilise, via métáPRISME, une grille d'évaluation des besoins et du niveau de soutien remplie à l'aide des professionnels qui côtoient les jeunes au quotidien.

Les résultats issus de la grille permettent d'obtenir de façon objective un niveau de soutien requis par les jeunes dans 6 secteurs :

	1. Habilétés sociales et individuelles		4. Participation aux activités
	2. Habilétés fonctionnelles		5. Comportements spécifiques
	3. Communication et connaissance de soi		6. Comportements occasionnant un retrait de l'activité



Niveaux de soutien

Aucun	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé	Spécialisé
0 %	1 % à 9 %	10 % à 24 %	25 % à 49 %	50 % à 74 %	75 % à 99 %	100 % et plus

Un score égal ou supérieur à 100 % (niveau de soutien spécialisé) dans les sections « 4. Participation aux activités » et « 6. Comportements occasionnant un retrait de l'activité » nécessite une attention particulière, car il est probable que le service d'intégration ne convienne pas aux besoins du ou de la jeune.

Un score total correspondant au niveau de soutien global (cote globale) des jeunes est aussi calculé. Cette cote permet de déterminer si notre service d'intégration est en mesure d'offrir le niveau de soutien requis par les jeunes.

Afin de faciliter leur intégration et de favoriser une expérience positive, les jeunes dont le niveau de soutien global se situe entre « Élevé » et « Spécialisé » pourraient bénéficier d'aménagements supplémentaires (ex. : offre de service à temps partiel, entrée progressive, etc.). Une cote globale ayant un score égal ou supérieur à 100 % ou de moins de 10 % nécessite une attention particulière, car il est probable que le service d'intégration ne convienne pas aux besoins du ou de la jeune.

La préférence du site est prise en compte lors de l'analyse, mais les besoins des jeunes ainsi que l'optimisation des jumelages sont priorisés. Les jeunes peuvent donc être jumelés avec un ou plusieurs autres jeunes présentant un profil complémentaire ou similaire.

Une fois que l'analyse de toutes les demandes reçues avant la date limite est terminée, un courriel est envoyé aux parents et tuteurs les invitant à se rendre sur le Portail parental de métapRISME afin de consulter et de répondre à l'offre de service de la Ville. Lorsque possible, les parents seront avisés de la décision avant la date d'inscription aux services estivaux et ceux-ci auront le choix d'accepter ou de refuser l'offre de service. **En cas de refus de l'offre de service, les parents ne pourront pas inscrire leur jeune aux services estivaux de la Ville de Victoriaville et leur place au programme d'intégration sera offerte à un ou une autre jeune.**

À la fin de l'été, un bilan d'intégration comportant plusieurs renseignements importants sur les besoins et les interventions qui ont été mis en place auprès de chaque jeune ainsi que les recommandations d'aménagements pour l'été suivant sera disponible au Portail parental de métapRISME. Le bilan sera aussi remis au personnel scolaire concerné afin d'assurer un continuum de service.

Personnel en accompagnement

Des accompagnateurs sont embauchés pour soutenir l'intégration des jeunes ayant des besoins particuliers. Ces personnes étudient en techniques d'éducation spécialisée, psychoéducation, travail social, enseignement, adaptation scolaire ou dans un domaine connexe.

Les accompagnateurs détiennent la certification en accompagnement en camp de jour ou une équivalence et reçoivent une formation spécifique concernant les besoins des jeunes qu'ils encadrent.

- Les interventions de l'équipe d'accompagnement sont supervisées par l'accompagnateur en chef du site en collaboration avec le responsable du programme d'intégration. L'accompagnateur en chef a comme mandat de soutenir l'équipe d'animation avec les jeunes en « regard bienveillant », de soutenir et d'évaluer l'équipe d'accompagnement et de remplir avec elle le bilan de fin d'été des jeunes de leur site.
- Chaque jeune aura un accompagnateur attitré à son jumelage, mais celui-ci pourrait être remplacé par un autre accompagnateur lors de sa journée de congé.
- Une rencontre ou un appel de familiarisation avec les parents, leur jeune et l'accompagnateur est planifié avant la première journée de fréquentation des jeunes afin de bien planifier leur intégration dans nos services. **Cette rencontre est obligatoire.**

Confirmation de l'horaire de fréquentation

Lors de l'envoi de l'offre de service, un horaire de fréquentation sera remis aux parents pour indiquer les jours où la présence de leur jeune est prévue. Afin de planifier l'horaire de l'équipe d'accompagnement et de maximiser le soutien offert, la collaboration des parents sera demandée chaque semaine pour confirmer l'horaire de fréquentation de leur jeune. À cet effet :

- Un courriel sera envoyé aux parents environ une semaine avant la date limite afin de leur rappeler d'aller confirmer l'horaire de fréquentation de leur jeune via le Portail parental de métAPRISME.
- Les parents auront jusqu'au lundi midi suivant (dimanche 23h59 pour les parents du CCA) l'envoi du courriel pour confirmer les journées fréquentées par leur jeune pour la semaine suivante.

Prenons la semaine 1 (25 au 26 juin) à titre d'exemple :

1. Un courriel sera envoyé aux parents dans la semaine du 7 juin ;
2. Les parents auront jusqu'au lundi 15 juin midi (jusqu'au dimanche 14 juin 23h59 pour les parents du CCA) pour confirmer l'horaire de la semaine 1.

- Si aucune confirmation n'a été reçue à la date prévue, la première fois, l'horaire initialement prévu à l'offre de service s'appliquera. Le parent recevra alors un avis écrit de la part du responsable du programme d'intégration. Au second retard, leur jeune sera considéré comme absent et ne pourra pas bénéficier du programme d'intégration ni du service d'animation estivale. De plus, le parent recevra un avis écrit à signer. Cette situation s'appliquera jusqu'à ce que la confirmation d'horaire soit reçue.
- Toute demande de journée supplémentaire non prévue à l'horaire initial doit être effectuée par courriel auprès du responsable du programme d'intégration à l'adresse suivante : integrationae@victoriaville.ca. Tout ajout pourrait être refusé en fonction des disponibilités et de la complexité de la gestion des horaires de travail des accompagnateurs.

Absences

En cas d'absence imprévue de leur jeune, le parent ou le tuteur doit en informer* l'accompagnateur en chef du site fréquenté par leur jeune :

- Avant 7 h pour le service de garde du matin;
- Avant 8 h pour la fréquentation en avant-midi ou en journée complète;
- Avant 11 h pour la fréquentation en après-midi.

*Par téléphone ou texto : le numéro sera communiqué aux parents par courriel et sera en service environ une semaine avant le début des camps.

Dans le cas où l'accompagnateur du jeune serait dans l'impossibilité de se présenter au travail et qu'il n'y aurait personne de disponible pour le remplacer, les parents ou tuteurs seront avisés par l'accompagnateur en chef du site, car il ne sera pas possible pour leur jeune de fréquenter le service lors de cette journée.

Matériel et équipements adaptés

Fournis par les parents	Fournis par les services estivaux
Culottes d'aisance	Gants, matelas et lingettes
Coquilles (pour les oreilles)	Pictogrammes et matériel d'intervention
Renforçateurs alimentaires ou autres	Rampes d'accès, toilettes adaptées
Outils d'intervention spécialisés	

Sorties

Lors des sorties à l'extérieur du site, afin d'assurer un encadrement sécuritaire, un ratio spécial d'un accompagnateur pour un jeune pourrait s'appliquer pour les jeunes bénéficiant du programme d'intégration dépendamment de leurs besoins.

- La collaboration des parents sera essentielle pour assurer l'encadrement requis ;
- La participation à la sortie des jeunes inscrits au programme d'intégration peut être annulée si le nombre d'accompagnateurs n'est pas suffisant ;
- Dans certains cas, il est possible que la collaboration des parents soit demandée pour assurer du transport adapté.

Service de garde

Selon les besoins des jeunes, le niveau de soutien appliqué au service de garde peut être différent du niveau de soutien appliqué pendant les activités régulières. Considérant les besoins de l'ensemble des jeunes inscrits au programme d'intégration, il est possible que le service de garde ne puisse pas répondre positivement à l'ensemble des demandes. Si tel est le cas, les parents concernés en seront informés rapidement.

Règlements

Les règles des services estivaux et les modalités reliées à leur non-respect s'appliquent également aux jeunes bénéficiant du programme d'intégration. Les avis écrits peuvent amener une modification de l'offre de service des jeunes. Par conséquent, une rencontre avec les parents pourrait être nécessaire afin de trouver des solutions pour aider leur jeune à mieux s'intégrer. Voici les cinq règles pour cet été :

1. Je respecte les animateurs et les autres enfants. Aucune violence verbale ou physique ne sera tolérée.
2. Je respecte le matériel et les lieux.
3. Je participe activement aux activités. J'écoute attentivement les consignes données.
4. S'impliquer, démontrer une attitude positive, faire preuve d'ouverture et favoriser un bon climat de groupe.

Il est possible de se référer au « Guide du parent » du site fréquenté par les jeunes pour savoir la procédure appliquée en cas de non-respect des règles.